

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2023

Membres		
<u>En exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
29	18	24
Date convocation 08/11/2023		
Date Publication 17/11/2023		
N° Délibération 2023-07-15		
Secrétaire Séance Isabelle VILLEFRANCHE		

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 14 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZÈS régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

Présents : M. Jean-Luc CHAPON, M. Fabrice VERDIER, Mme Marie-Françoise VALMALLE, M. Jacques CAUNAN, Mme Muriel BONNEAU, M. Thierry de SEGUINS COHORN, Mme Fanny CABOT, Mme Sophie MARINOPOULOS, Mme Laurence JACQUEMART, Mme Isabelle VILLEFRANCHE, M. Franck SEROPIAN, M. Jérôme AUJOLAT, M. Olivier CLEMENT, Mme Sylvie LOPEZ, Mme Séverine PEUCHERET, Mme Sandra ROLLET, Mme Amandine BRUNEL, M. Romain BETIRAC.

Absents représentés : M. Bernard POISSONNIER (pouvoir à Mme Sophie MARINOPOULOS), M. Gérard BONNEAU (pouvoir à Mme Fanny CABOT), Mme Anne-Sophie LAUTHIER (pouvoir à Mme Laurence JACQUEMART), M. Guy ATTIGUI (pouvoir à M. Jérôme AUJOLAT), M. Julien HURARD (pouvoir à M. Romain BETIRAC), Mme Hélène GILET (pouvoir à Mme Muriel BONNEAU).

Absents non représentés : M. Jérôme MAURIN, M. Christophe CAVARD, Mme Delphine DEJEAN, M. Simon SUBTIL, Mme Lydie PASTRE DEFOS DU RAU.

Objet : Présentation du bilan suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des juridictions financières et notamment l'article 243-9

Vu la délibération du 15 décembre 2022 présentant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes,

Considérant qu'à l'issue de la procédure de contrôle des comptes et de la gestion de la Commune d'UZÈS ouverte le 18 janvier 2021, la Chambre régionale des Comptes Occitanie a rendu ses observations définitives, après en avoir délibéré le 23 Aout 2022.

Considérant que ce rapport a été présenté aux élus du Conseil municipal par délibération en date du 15 décembre 2022.

Considérant que dans l'année qui suit la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, le Maire présente un rapport devant cette même assemblée mentionnant les actions entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Le Conseil municipal prend acte du bilan des actions entreprises par la Commune retranscrits dans le rapport fourni et en annexe de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
Isabelle VILLEFRANCHE




Le Maire d'Uzès,
Jean-Luc CHAPON

